



EXTRAIT DU REGISTRE

des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juillet 2022

COMMUNE DE LA BARBEN
DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

DELIBERATION N° 48-2022

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	10
Nombre de membres votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation 18/07/2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-deux du mois de juillet 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle du conseil municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Franck SANTOS.

Étaient présents à cette assemblée : Franck SANTOS, Maryvonne GASCON, Philippe CARON, Colette MARTINET, Bernard JEAN, Michel GOURLIA, Noël THOMAS, Michel PUECH, Mélanie HENARD et Laurent LAMOTTE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de treize membres

EXCUSÉ(S) DONNANT POUVOIR : Jean COYE à Laurent LAMOTTE et Sabine BOUCHET à Colette MARTINET

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie HENARD

OBJET : AC 006443 Et 004320 - Demande De Réaffectation De Subventions Départementales - Aménagement Du Bâtiment Les Cèdres En Pôle De Services Publics Et D'animation Culturelle

La municipalité de La Barben a engagé un projet de redynamisation du centre villageois, assisté par le CAUE13. Le but est de définir une mise en cohérence des espaces et trouver une complémentarité entre les activités existantes et les nouveaux espaces créés pour maintenir au centre village une attractivité.

Cette réflexion a conduit la commune à modifier la destination du bâtiment dit « les cèdres ». Ce bâtiment dont la construction a débuté en 2018 est en cours d'achèvement avec une occupation complète des locaux envisageable pour l'automne 2022.

Initialement conçu pour y installer la Mairie, ce bâtiment qui développe 949,90 m² en plein cœur du village se révèle trop vaste pour y installer les seuls services municipaux. En outre, son coût d'exploitation, à fortiori dans le contexte de crise énergétique actuel, nous oriente vers une utilisation mixte, conjuguant services municipaux avec un pôle tertiaire.

Ce projet de requalification du cœur de village a été amorcé par l'ouverture de deux restaurants dans un bâtiment acheté par la Mairie et réhabilité. Il se poursuit avec la création d'un parc d'enfant à côté de l'école (fin des travaux prévu début juillet).

Suivra ensuite le réaménagement du parc des cèdres avec une aire de loisirs et une aire de repos, un boudrome à proximité du club de tennis et la construction d'un centre médical tertiaire sur le terrain jouxtant la mairie.

L'ensemble de ces équipements nouveaux sont tous situés à moins de 200 mètres les uns des autres. Dans ce contexte s'inscrit donc le changement de destination du bâtiment « les cèdres » et notamment l'ouverture de la grande salle de 200 m² à la population pour la célébration d'évènements festifs.

L'ambition est de faire de cette grande salle, magiquement ouverte sur la Touloubre, un espace d'échange et de convivialité pour les habitants et un lien entre les générations. L'organisation d'activités périscolaires et du centre aéré durant les vacances scolaires pourra désormais se faire sur place.

Le bâtiment accueillerait des services publics à la population, qui ne peuvent pas s'installer dans la mairie historique (face au bâtiment des cèdres) mais aussi devient un espace culturel, la commune ne pouvant jusque-là accueillir aucun spectacle.

Précisons que la commune sera partenaire du département pour l'accueil de spectacles dans le cadre de la convention Provence en scène.

Ainsi s'installeront dans le nouveau bâtiment :

- une médiathèque (environ 60m²)
- et grâce à un espace utile d'une surface de près de 250m² dont une salle de 200m² :
 - des activités sportives périscolaires en période de congé
 - des célébrations officielles de mariages
 - les élections,
 - des séminaires
 - des expositions
 - des spectacles dans le cadre du dispositif Provence en scène (contractualisé avec le département) et d'autres spectacles en partenariat avec les tournées métropolitaines
 - des spectacles de l'école communale Palamède Forbin (Noël, fin d'année...)
- Seront également aménagés dans ce bâtiment divers bureaux (surface utile 70m²) :
- le bureau de la police rurale,
- le bureau d'adjoints qui servira aussi pour les permanences d'Urbanisme service instructeur de la Métropole Aix Marseille et de l'architecte CAUE

Les espaces non nécessaires à ces activités de service public municipaux pourront être loués. Le produit de cette location permettra à la commune de faire face aux charges de fonctionnement de ce nouveau bâtiment. De plus la fréquentation de ces locaux professionnels contribuera à l'animation et à la fréquentation des restaurants voisins.

La partie locative intéresse un bureau d'étude dans le domaine de l'environnement et de la préservation des espaces naturels. Ils sauront d'ailleurs être partie prenante dans nos projets de par leurs conseils et soutient concernant la valorisation du domaine forestier Puits Madame et de la mise en place d'un parcours pédagogique.

Compte-tenu de l'intérêt général que constitue cette nouvelle destination et de la cohérence des activités qui vont y être installées avec la démarche souhaitée de requalification et d'attractivité de son centre villageois, la commune de La Barben sollicite l'accord du département pour réaffecter la subvention départementale obtenue soit 1 527 849 € pour la réalisation d'un hôtel de ville à la création d'un pôle de services publics et d'animation culturelle soit une dépense subventionnable totale de hauteur de 2 059 811€.

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2541-12 ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.2122-1 ;

Vu l'avis de la commission permanente du 11/12/2015 allouant à la commune au titre du dispositif d'intervention vie Locale -Aide exceptionnelle-une subvention d'un montant de 1 167 849 euros ;

Vu l'avis de la commission permanente du 30/06/2007 allouant à la commune au titre du dispositif Fonds Départemental d'aide au développement local-une subvention d'un montant de 360 000 euros ;

Considérant le projet de redynamisation du centre villageois que la municipalité de La Barben a conduit avec la coopération des architectes du CAUE ;

Considérant l'intérêt général que constitue cette nouvelle destination du bâtiment des cèdres et de la cohérence des activités qui y seront installées ;

Ayant entendu l'exposé du rapporteur
le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré à l'unanimité ,

APPROUVE le changement d'affectation du bâtiment des Cèdres dans le cadre du plan de redynamisation du centre villageois ;

SOLLICITE la réaffectation des 2 subventions départementales obtenues pour la construction d'un nouvel hôtel de ville au bénéfice du bâtiment des cèdres, pour la réalisation d'un pôle de services publics et d'animation culturelle soit :

- commission permanente du 11/12/2015 allouant à la commune au titre du dispositif d'intervention vie Locale -Aide exceptionnelle-une subvention d'un montant de 1 167 849 euros
- commission permanente du 30/06/2007 allouant à la commune au titre du dispositif Fonds Départemental d'aide au développement local-une subvention d'un montant de 360 000 euros.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 25/07/2022
de la publication/notification le 25/07/2022
Fait à La Barben, le 25/07/2022.
Le Maire
Franck SANTOS

LA BARBEN, le 22 juillet 2022

Le Maire

Franck SANTOS

